



**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR  
À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT DE  
GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
SESSION 2023**

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

**VU :**

- le code général de la fonction publique,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
- le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- le décret n° 2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- les arrêtés n° 2022-99 du 11 juillet 2022 et 2022-141 du 27 octobre 2022 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe,

**CONSIDÉRANT** que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2022 inclus (le cachet de La Poste faisant foi),

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20230314-2023-32-AR  
Date de télétransmission : 14/03/2023  
Date de réception préfecture : 14/03/2023

**ARRÊTE****Article 1**

La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe est arrêtée conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à 197 admis à concourir.

sous réserve de l'examen des pièces à produire pour les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet, le dossier de candidature pouvant être complété dans un délai qui s'étendra jusqu'à la première épreuve, soit le 13 avril 2023, le cachet de La Poste faisant foi.

**Article 2**

Ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Marne.

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

La Présidente du Centre départemental de  
gestion,

Maire d'Arville,



Anne THIBAUT,

Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Date de signature : 14/03/2023

Date de publication : 15/03/2023

**Annexe à l'arrêté n° 2023 -32 fixant la liste des candidats admis à concourir de l'examen  
professionnel d'accès par voie d'avancement de grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe,**

ACCART Guillaume  
 ALI BEN HOUSSINE Hassane  
 ALI-MOUSSA Fatima  
 ALLEMAND Mélanie  
 ARNAULT Fabrice  
 ATTAL Angelique  
 AUDEBERT Isabelle  
 BACHIR CHERIF Amiel  
 BAREILLE Baptiste  
 BAUDOUIN Ludovic  
 BELKEBIR Farid  
 BEN AMI Lamara  
 BERLAN Pierre-Henri  
 BERTSCH Johann  
 BIDEAU David  
 BITUR Olivier  
 BLONDIN Florent  
 BONNET Sophie  
 BOUCHERAT Sylvain  
 BOULEUX Loic  
 BOURDEAU Philippe  
 BOUREZGUE Miloud  
 BURBAUD Loïc  
 CENNERELLI Christophe  
 CERDA Hélène  
 CHAMPION Brice  
 CHAPLAULT Nicolas  
 CHERRIER Stéphane  
 CHIESA Aurélie  
 CHORON Cyril  
 CLEMENT Aline  
 COHADON Philippe  
 COHEN-SOLAL Thierry  
 COPPOLETTA Laurent  
 COQUERY Stephane  
 CORREGE Mathieu  
 COSSAY Sylvanie  
 CRETEL Fabien  
 CRETON Fabrice  
 DA GRAÇA FORTES Danilson  
 DANIELS Claire  
 DAVIAU Guillaume  
 DE SOUSA Elisabet  
 DEGRIECK Bertrand  
 DELMEE Marc  
 DELOTTE Benjamin  
 DELPIT Jonathan  
 DENISART Jerome  
 DENIZOT Brice  
 DEPINE Sophie  
 DESESSARD Jennifer  
 DIJOUX Jean Patrice

DOFFIN Benoît  
 DUCLOS Sylvain  
 DUPIN Olivier  
 DUPONT Thierry  
 ESCUDERO Gilbert  
 ESPEJO Luc  
 FAYOUX Sebastien  
 FERRE David  
 FIGORITO Béatrice  
 FLORENTIN Isabelle  
 FORGUES Solange  
 GERBAUD Sylvain  
 GERMOND Julien  
 GIMENEZ Paul  
 GONCALVES Denis  
 GORDEBECKE Daniel  
 GRENON Julien  
 GRIVEAU Romain  
 GUCCINO Matthieu  
 GUIMARD Steve  
 HAINE Christophe  
 HANNOT Raphael  
 HEGESIPPE Nadine  
 HÉLAINE Gaelle  
 HEMARID Habib  
 HENRY Stéphane  
 HERBILLON Jean-Yves  
 HOGREL Elsa  
 HOUIR Rachid  
 HOUVET Jerome  
 IDRIS PACHA Sabrina  
 IVART Laurent  
 JAES JOSEPH Jacqueline  
 JEBALI Franck  
 JOAB Audrey  
 KHERBACHE Oualid  
 KIKOBO BAMVULA Jacques  
 KUHN Pauline-Emilie  
 LABOURG Jean-Paul  
 LAGIEWKA Emilie  
 LAIGRE Cédric  
 LANNOY Pascal  
 LAUDE Marc  
 LAURENT Olivier  
 LAY Michaël-Pierre  
 LE CORRE Marilyn  
 LE NAVENEC Gaelle  
 LE PRIOL Valérie  
 LEFRANC Didier  
 LEGER Wilfried  
 LEGRAND Alexandre  
 LEMAIRE Audrey

LEMOINE François  
LEMOINE Ludovic  
LESAFFRE Eric  
LESAFFRE Jean-François  
LESAULNIER Fabien  
LIVACHE Christophe  
LOPEZ Marc  
LORASCHI Yael  
MACIN José  
MALLET Anthony  
MARNÉ Vincent  
MAROUZÉ Guillaume  
MASSON Frédéric  
MAZZACAMI José  
MENANT Eric  
MENDEZ Jose Antonio  
MENDIL Zedani  
MEUNIER-BEILLARD Benoît  
MEYNIER Angelique  
MICHAUD François  
MICHEL Laurent  
MICHEL Steve  
MIDILADJI Soidri  
MIGLIERINA Sylvain  
MODESTE Jean-Marc  
MOELLO Celine  
MOES Matthieu  
MOKHTARI Mehdi  
MONIN Sacha  
MONTUPET Eric  
MOREAU Pauline  
MOUAZAN TOURTELIER Noémie  
MUSSARD Nicolas  
NAJOTTE Pierre-Marc  
NEFISSI Hammadi  
NIGON Stéphane  
NIVAUULT Stéphane  
OLLIVAUD Alice  
OMARI Radhia  
PACAUT Arnaud  
PALLADINO Ismaël  
PARINAUD Frederic  
PASQUIER Sophie  
PEAN David  
PERINET Jerome  
PETIT LEVET Benjamin  
PETIT Pierre-Charles

PETRIKOVA Marc  
PETROVICH Rinaldo  
PILLININI Dominique  
PINGENOT Rémi  
PINIER Maud  
PLA Jean Paul  
PLARD Julie  
PLESSIER Julien  
PRADOT Laurent  
QUINTINO Carlos  
RAMOS Véronique  
RENOU Thierry  
RICHARD Fabrice  
RICHARD Vincent  
RIHET Nicolas  
RINGENBACH Orianne  
ROBERT Nelly  
ROQUIN Karine  
ROSE Mathieu  
ROUSSEAU Elodie  
ROUSSEL Jerome  
ROUSSEL Pascal  
SAMMARTANO Jean-Marc  
SAVY Lévy  
SCHMITT Yves  
SCHNEIDER Benjamin  
SCHOLTZ Gilles  
SERRE Philippe  
SEVERIN Thomas  
SEVRÉ Patrick  
SEXTUS Jacqueline  
SIX Raphaëlle  
SPRIET Valérie  
TABNAOUI Hassan  
TARAMINI Guillaume  
THEUIL Jean-Marc  
THEVENIN Amélie  
THIERRY Janick  
THOMASSE Stéphanie  
TRASFI Denis  
VAISSIERE Christian  
VASETTO Amelie  
VIDAL Christophe  
VIRAPANDIANE Sharmila  
WYFFELS Loïc  
ZEROUALI Hicham

**Soit 197 candidats admis à concourir**